



# Réponse à l'Appel à Projets Programme National «Très Haut Débit» Réseaux d'Initiative Publique

---

## 1- Coordonnées du porteur du projet :

**Porteur du projet :** Département du Jura, représenté par M. Clément Pernot, Président du Conseil Départemental.

Conseil Départemental du Jura

17, rue Rouget de Lisle 39039 Lons le Saunier Cedex

- **Contact :** M. Cyril Verpillat

Mail : [cverpillat@jura.fr](mailto:cverpillat@jura.fr)

Tel : 03 84 87 40 93

## 2- Modalités de consultation du schéma directeur :

Le dossier SDTAN peut être consulté à l'Hôtel du Département dont l'adresse figure ci-dessus.

Pour des renseignements complémentaires ou une version électronique du document, le SDTAN est accessible à l'adresse électronique suivante:

[https://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Jura\\_RapportSDTAN.pdf](https://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Jura_RapportSDTAN.pdf)

### 3- Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique est envisagée

## Aménagement Numérique du JURA : Périmètre d'intervention du réseau d'initiative publique

### *Périmètre d'intervention publique du Jura*

Date : 19/06/2017



Sources : Conseil Général

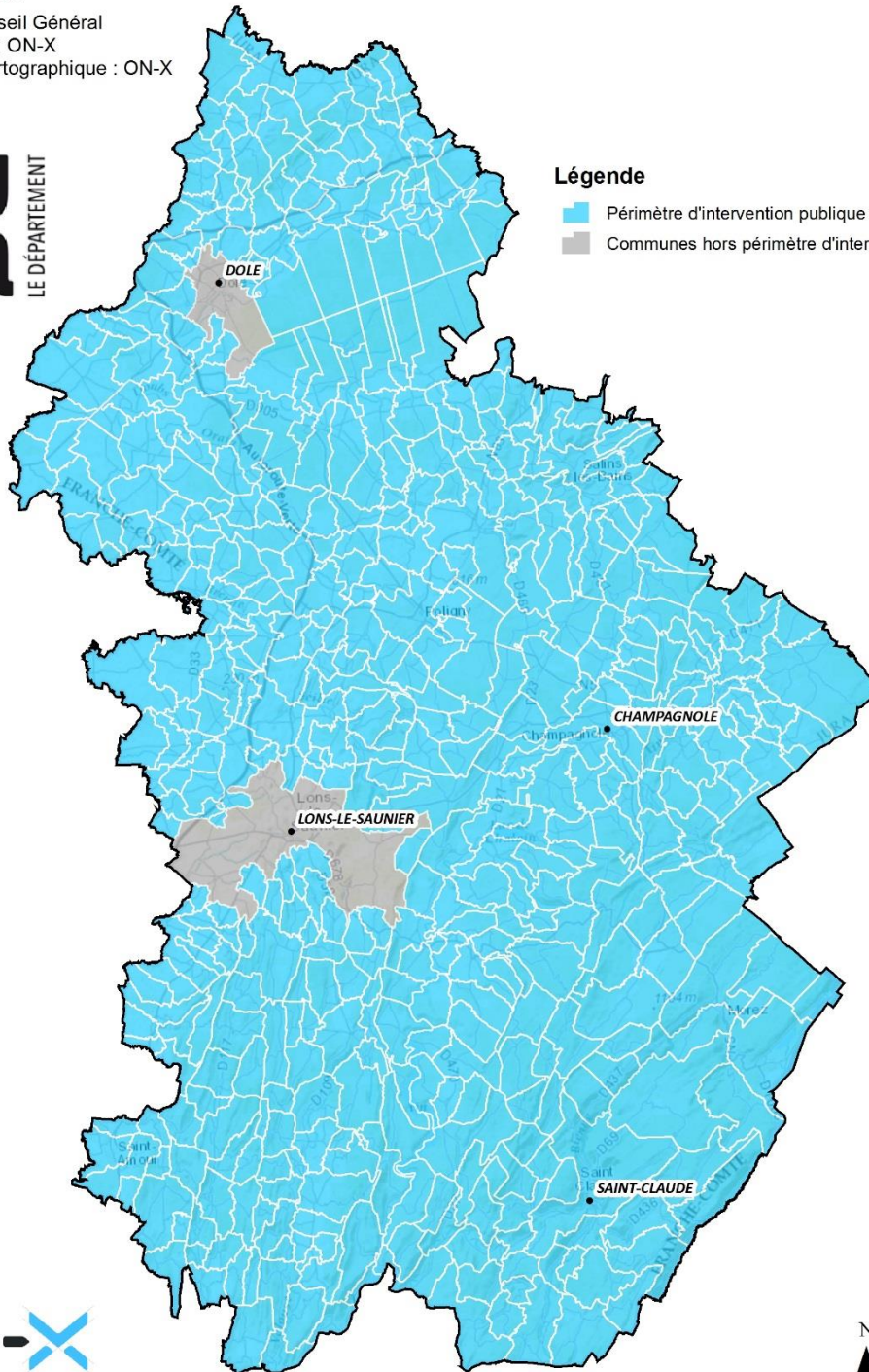
Méthodologie : ON-X

Réalisation cartographique : ON-X

**Ju  
ra**  
LE DÉPARTEMENT

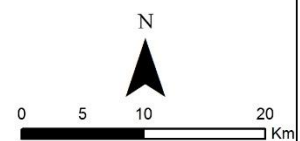
#### Légende

-  Périmètre d'intervention publique du Jura
-  Communes hors périmètre d'intervention publique



**ON-X**  
TERRITOIRES NUMÉRIQUES

© Copyright - ON-X - 2017  
BD TOPO® ©IGN



**4- Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit (dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site de l'Autorité) :**

Un opérateur tiers souhaitant signaler un recouvrement entre le périmètre de déploiement public présenté dans la cartographie précédente et son propre périmètre doit prévenir le Conseil Départemental du Jura en écrivant à Monsieur le Président du Conseil Départemental, à l'adresse signalée dans les coordonnées du porteur de projet.

Une copie de ce courrier devra aussi être envoyée, par mail, à M. Cyril Verpillat.

Il devra suivre la procédure suivante :

- Courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de M. le Président du Conseil Départemental du Jura
- Indication dans ce courrier du périmètre et du nombre de prises concernés
- Planning de réalisation des travaux
- Détail du montant des investissements par années et par prises pour chaque commune concernée
- Adresse des Points de Mutualisations